



**Procès-verbal du conseil scientifique  
du 3 octobre 2014**

**Membres présents ou représentés (11)**

Mme Anna BELLAVITIS, professeur à l'université de Rouen ;  
M. Patrick BOUCHERON, professeur à l'université de Paris Panthéon-Sorbonne ;  
Mme Annie COISY, représentante élue des enseignants chercheurs ;  
Mme Sophie FERMIGIER, représentante du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;  
M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
M. Michaël GASPERONI, représentant élu des membres scientifiques non enseignants chercheurs ;  
M. Pascal LE DEUNFF, sous-directeur de la recherche et des échanges scientifiques, représentant du ministère des affaires étrangères et du développement international, représenté par M. Philippe DEVAUD ;  
M. Manuel ROYO, professeur à l'université de Tours ;  
M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'École française de Rome ;  
Mme Cinzia VISMARA, professeur à l'université de Cassino.

**Membres absents excusés (3)**

M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;  
M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des directeurs des études ;  
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

**Assistaient également à la séance**

Mme Pascale GARCIA, responsable administrative à l'EFR ;  
M. Stéphane GIOANNI, directeur des études à l'EFR.

**Ordre du jour**

1. Désignation du président de la séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2014
3. Avis sur les institutions partenaires choisies par la directrice
4. Informations de la directrice

\*\*\*

La séance du conseil scientifique (CS), convoquée à 10h30, se tient par visio conférence Rome (EFR) - Paris (Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche).

La directrice ouvre la séance du premier CS dans sa nouvelle formation. Celui-ci, restreint, a pour principal objet la proposition aux membres du conseil des institutions partenaires pouvant siéger au conseil.

### **1. Désignation du président de la séance**

Il convient au préalable d'élire un président de séance. Mme Cinzia Vismara, doyenne d'âge parmi les personnalités scientifiques nouvellement désignées, est élue à l'unanimité.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2014**

Il est précisé que le présent document a aussi été transmis aux membres du CS sortants, lesquels ont apporté quelques corrections de forme.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **3. Avis sur les institutions partenaires choisies par la directrice**

La directrice de l'EFR énonce les quatre institutions proposées pour participer au CS :

- Le CNRS, étant donnée la multitude de partenariats qu'il représente pour l'institution ;
- L'EHESS, qui marque le renforcement que l'EFR souhaite apporter dans la recherche en sciences sociales. Les liens entre l'EFR et l'EHESS sont anciens et étroits (convention de partenariat, ateliers doctoraux, programmes de recherche communs, et récemment accueil de boursiers de l'EHESS pour plusieurs mois à Rome...);
- L'université Paul Valéry Montpellier III, qui est une université de province importante dans le champ des SHS. Là encore, des liens unissant l'EFR et l'université sont à noter : le vice-président du CS de l'université (Patrick Gilli) est un ancien membre de l'EFR ; un maître de conférences a été accueilli en tant que membre il y a deux ans ; la directrice participe, tout comme l'université, au labex Archimed... ;
- Le Centro Europeo Ricerche Medievali (CERM), présidé par le professeur Paolo Cammarosano, professeur émérite de l'université de Trieste. Des liens forts existent aussi entre le CERM, son président, et l'EFR.

André Vauchez indique que les liens entre l'EFR et le professeur Cammarosano sont anciens : cette proposition concrétise une collaboration de longue date.

Le conseil scientifique se prononce favorablement aux propositions d'institutions partenaires qui siégeront au prochain conseil scientifique.

La directrice indique donc qu'elle écrira aux présidents de ces quatre institutions afin que chacun désigne un représentant pour le prochain CS prévu le 2 décembre 2014.

### **4. Informations de la directrice**

La directrice de l'EFR fait part au conseil scientifique de deux démarches en cours.

La première est la constitution de la commission qui préside au recrutement des membres, en cours de finalisation. Trois membres du CS participeront à cette commission, pour faire le lien entre conseil scientifique et recrutement des membres.

La deuxième information concerne l'état d'avancement de la convention de création d'un comité des directeurs des EFE. Ce document a été transmis il y a quelques jours à la DGESIP pour expertise, l'objectif étant de faire approuver cette convention par les conseils d'administration respectifs des EFE (novembre-décembre 2014). La présidence sera tournante (tous les ans) entre les directeurs, par ordre de date de création des EFE.

Anna Bellavitis demande des précisions sur la convention de création du comité des directeurs. La directrice de l'EFR détaille l'objectif de cette convention : représenter les EFE de manière plus unie face aux différentes instances (CPU, ANR, AERES...), promouvoir les synergies dans le fonctionnement des établissements, encourager les programmes de recherche en commun entre plusieurs écoles, renforcer les relations avec le réseau des UMIFRE présentes dans les champs d'action des écoles. Cette convention est née de l'esprit de l'article 18 du décret de février 2011 régissant les EFE, sur la mise en place d'actions de mutualisation.

Jean-Louis Ferrary demande la confirmation, eu égard à la question qui avait été posée en juin 2014, du fait que le ministère ne voit pas d'inconvénient à ce que le CS se tienne le même jour que la CA, en dépit de l'examen, par le CS, des crédits dédiés à la recherche. La directrice de l'EFR précise que la proposition de décret approuvée par les EFE en décembre 2013, qui donne au CS ces nouvelles compétences sur le budget recherche en conformité avec la loi de juillet 2013 sur l'enseignement supérieur, ne semble pas avoir été encore promulguée.

La directrice de l'EFR remercie les membres de leur présence.  
La présidente de séance déclare la séance close à 10h50.